



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2013
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 352^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 mai 2013, à 10 h 30

Président : M. Diallo. (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus de paix

Rapport relatif à la réunion du Comité qui s'est tenue à Caracas, les 17 et 18 avril 2013

Rapport relatif à la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine qui s'est tenue à Addis-Abeba, les 29 et 30 avril 2013

Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne qui s'est tenue à Beijing, les 18 et 19 juin 2013

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

13-34064X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus de paix

2. **M. Erakat** [Membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Négociateur principal de la Palestine] dit qu'il ressort des statistiques officielles établies par Israël qu'environ 16 000 logements ont été construits depuis la nomination de M. Netanyahu, en 2009, au poste de Premier Ministre, et que le nombre des colons est passé de 495 700 en janvier 2009 à 544 815 à la fin de décembre 2012, soit une augmentation trois fois supérieure au taux de l'accroissement naturel de la population israélienne qui s'élève à 1,7 %. À la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 67/19, la construction de 11 500 nouveaux logements a été approuvée et la violence exercée par les colons a augmenté de 315 %. On peut comparer la situation actuelle à celle de l'apartheid : sous couvert de sécurité, racisme et sectarisme justifient les restrictions imposées à la liberté de circulation des chrétiens et des musulmans.

3. Chaque année au mois de mai, les Palestiniens commémorent la Nakba. Soixante-cinq ans plus tard, Israël continue d'agir en toute impunité. Bien que les 13 millions de Palestiniens ont tous les droits d'être en colère compte tenu des difficultés auxquelles ils sont confrontés, leur objectif ultime est de rendre à la Palestine sa place sur la carte du monde, où qu'ils vivent.

4. Au terme de longs préparatifs et d'un travail considérable entamés en décembre 2012, les instruments d'adhésion de l'Autorité palestinienne aux conventions, traités et institutions spécialisées des Nations Unies sont enfin prêts. La Palestine fait tout son possible pour faciliter l'action menée par le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique en faveur d'une paix fondée sur la solution prévoyant deux États sur la base des frontières de 1967. Réussir, c'est gagner la liberté; échouer, c'est aggraver l'apartheid injuste qui a cours en Cisjordanie.

5. Il n'y a pas de communauté qui serait meilleure ou pire que l'autre; Israéliens et Palestiniens sont

simplement différents. Pour autant, ce n'est pas mus par la compassion à l'égard de l'autre que les négociateurs des deux communautés s'installent autour de la table, mais parce que, de part et d'autre, ils ont pris conscience que l'évolution logique de la situation requiert que les deux parties prennent les décisions adéquates en faveur de la paix. La Palestine a reconnu le droit d'Israël d'exister sur 78 % des territoires de la Palestine historique, ne conservant pour elle-même que les 22 % restant. Si Israël accepte la solution des deux États, que la Palestine considère comme étant la seule solution viable, celle-ci sera prête à envisager d'apporter des modifications mineures. La Palestine coordonne ses actions avec les pays voisins, à savoir la Jordanie, l'Égypte, le Liban et la République arabe syrienne, partenaires essentiels qui partagent leurs préoccupations en matière de sécurité et d'eau. En accordant à la Palestine le statut d'État non membre, la communauté internationale marque une étape importante sur la voie du rétablissement de la Palestine sur la carte du monde et reconnaît en outre son rôle primordial en matière de sécurité et de paix. Alors que le Président et le Premier Ministre poursuivent la mise en place des institutions, la Palestine s'engage à être un État qui respecte l'obligation de rendre compte, la transparence, la démocratie, les droits des femmes et la primauté du droit.

6. Le succès du processus de paix est également primordial pour les États-Unis d'Amérique, qui ont des intérêts d'importance capitale dans la région. Leurs frontières ne se limitent plus uniquement à celles du Mexique et du Canada; avec plus de 100 000 citoyens américains résidant au Moyen-Orient, ces frontières s'étendent aussi à la Turquie, au Tadjikistan, à l'Ouzbékistan, à la Chine et au Pakistan. Deux conditions sont nécessaires pour que les Américains reviennent sains et saufs, à savoir la paix entre l'État d'Israël et l'État de Palestine et la démocratie dans le monde arabe. Il est temps de redéfinir les relations entre les pays arabes et occidentaux, qui reposent depuis longtemps sur la peur et la méfiance. L'orateur recommande donc instamment à toutes les nations de contribuer à l'effort de paix en exprimant leur appui en faveur de la solution des deux États. Il faut bien comprendre que le système régional arabe est au bord de l'effondrement et du chaos (situation assez comparable à celle qui prévalait en Europe en 1849), face auxquels la paix et la démocratie sont les seuls garde-fous.

7. Face à Israël doté d'importantes forces de défense et d'armes nucléaires, la Palestine, dépourvue de forces terrestres, maritimes ou aériennes, privée d'économie et à la population dispersée, est nettement désavantagée lors des négociations. La première possibilité qui s'offre à Israël est « de vivre et de laisser vivre », conformément à la solution des deux États. La deuxième possibilité est de créer un État laïque et démocratique, qui nécessitera toutefois d'engager des pourparlers avec la Palestine. La Palestine, considérant les grandes religions non comme des menaces mais comme des trésors et attachant de l'importance aux lieux saints, s'engage à maintenir un climat de réconciliation et de tolérance, tandis qu'Israël aspire à la création d'un État juif, depuis les rives du Jourdain jusqu'à la mer Méditerranée. En dépit des concessions faites par la Palestine, le discours israélien persiste à mettre l'accent sur la question des frontières défendables. La vallée du Jourdain ne constitue pourtant pas une menace sérieuse : dans une zone dépourvue de tout logement, le Conseil des colons a récupéré plus de 80 % des terres et de l'eau, générant des gains s'élevant à environ 600 millions de dollars grâce aux activités agricoles d'envergure qui y sont menées, et un produit national brut de 31 000 dollars par habitant, très largement supérieur au revenu par habitant des réfugiés établis dans leur circonscription de Jéricho. La troisième possibilité consiste à maintenir le statu quo, bien que cette dernière ne paraisse plus viable pour des raisons purement démographiques.

8. La démocratisation au Moyen-Orient suit son cours. Le processus sera douloureux, coûteux et sanglant. Certains Arabes restent imperméables à la politique, et sont réfractaires à tout changement. La communauté internationale doit donc s'interroger sur les mesures qu'il convient de prendre pour que les partisans des droits de l'homme et de la démocratie puissent l'emporter. Il est également temps pour les responsables politiques américains de modifier leurs priorités et de s'axer sur ce qui est nécessaire à la paix plutôt que sur ce que pourrait obtenir le Premier Ministre de l'État d'Israël.

9. En matière de politique interne, le coup d'état permanent perpétré à Gaza reste préoccupant. Après avoir battu son parti, le Hamas a prié le nouveau Premier Ministre, en vain cependant, d'agir dans l'intérêt de tous les Palestiniens, dans un esprit de responsabilité et de transparence, et d'assumer ses

responsabilités liées au gouvernement plutôt que de servir les intérêts du parti. Une réconciliation ne peut avoir lieu qu'en passant par des élections; le Président Mahmoud Abbas a donc annoncé la tenue imminente d'élections présidentielle, législatives et au Conseil national palestinien. Il s'agit d'une transition difficile mais nécessaire pour les Palestiniens, sans fermer les yeux sur les erreurs commises dans le passé. Il importe d'améliorer les institutions et d'encourager la responsabilisation, la transparence et le respect des droits de l'homme, en particulier des droits de la femme. Les semaines à venir sont cruciales non seulement pour la Palestine mais aussi pour l'ensemble de la région. L'orateur espère que la communauté internationale appuiera l'Initiative de paix et qu'elle fera comprendre à Israël que ses politiques et ses actions ont des conséquences. Il convient de mettre un terme à l'occupation de la Palestine par Israël si l'on veut défaire les forces de l'extrémisme que symbolise Al-Qaida et qui n'ont rien à voir avec l'Islam, car c'est cette occupation permanente qui met en péril la paix, la sécurité et la démocratie au Moyen-Orient.

10. **Le Président** dit que le Comité continuera d'inviter le Conseil de sécurité et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de 1949 à prendre des mesures concrètes afin qu'Israël réponde de ses atteintes graves au droit international, en particulier l'article 49 de la Convention susmentionnée. Le Comité appelle les États qui ont œuvré en faveur de la reconnaissance de la Palestine par l'ONU à établir des relations diplomatiques avec elle et à appuyer également toute mesure que l'État de Palestine prendra afin de participer pleinement, efficacement et concrètement aux activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment en signant les traités et les conventions pertinents.

11. **M. Dabbashi** (Observateur de la Libye) dit qu'en dépit des efforts judicieux déployés par l'Autorité palestinienne visant à rétablir pacifiquement les droits, la Puissance occupante s'obstine à ne pas respecter ses obligations. De même que tous les États doivent mener des actions supplémentaires visant à soutenir le peuple palestinien, le Conseil de sécurité doit confirmer le statut conféré par la résolution 67/19 de l'Assemblée générale en vue de rétablir la paix, de mettre un terme à la ségrégation raciale et d'éviter à la région une guerre dévastatrice susceptible de provoquer des destructions sans précédent. Il importe donc de faire pression sans tarder sur les autorités israéliennes.

12. Les Palestiniens ont fait preuve d'un esprit de compromis évident, contrairement à Israël. Tous les Arabes partagent la lutte des Palestiniens et souhaitent leur retour sur leurs terres légitimes. Le moment est venu de recourir à la raison, à la justice et à un engagement en faveur du rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien.

13. **M. Khan** (Pakistan) dit que sa délégation fait sien l'appel visant à recentrer l'attention de la communauté internationale sur la résolution de la situation qui s'éternise, et à remédier aux injustices du passé. S'il y a lieu de se féliciter de l'engagement des États-Unis, le Quatuor et le Conseil de sécurité doivent aussi jouer leur rôle. La reprise du processus de paix nécessite des critères et des échéances clairs. Le conflit arabo-israélien ne peut être résolu durablement qu'en créant un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, fondé sur les frontières d'avant 1967, dont Al Qods Al Charif serait la capitale. La concession majeure accordée par la Ligue des États arabes à cet égard doit être saluée. Il convient de poursuivre résolument l'objectif visant la coexistence des deux États dans la paix et la sécurité, et d'appliquer pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Palestine, notamment sa résolution 1860 (2009) visant à libérer les détenus palestiniens, à restaurer la liberté de religion et à mettre fin aux activités de peuplement, à l'asphyxie des finances de l'Autorité palestinienne et à la culture d'impunité. L'orateur demande si par rapport à 2012, les récents efforts diplomatiques ont amélioré les perspectives d'un engagement avec les Israéliens, ou si la situation sur le terrain se détériore, rétrécissant de ce fait le champ de la diplomatie.

14. **M. Reyes Rodríguez** (Cuba), réaffirmant l'appui vigoureux de Cuba et de la majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en faveur de la cause palestinienne, dit que Cuba continuera à soutenir la Palestine, dont la force tient non pas à sa puissance militaire ou économique mais à la noblesse des principes et des idéaux qu'elle défend vigoureusement. On a pu constater l'appui de la communauté internationale et du Comité en particulier en faveur des actions menées par les Autorités palestiniennes dans ce sens lors de la réunion du Comité, fort suivie, qui s'est tenue à Caracas, au cours de laquelle un plan d'action clair a été élaboré. L'orateur aimerait en savoir plus sur ce que l'on gagnerait concrètement à appuyer les actions menées par le Secrétaire d'État des États-Unis.

15. **M. Çevik** (Turquie) dit que la récente visite effectuée par le Président des États-Unis d'Amérique ainsi que les actions menées par le Secrétaire d'État ont quelque peu dynamisé le processus de paix et la solution des deux États. Sa délégation se félicite de toute initiative visant à rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. La réconciliation palestinienne étant indispensable au processus de paix, la Turquie, par conséquent, se félicite et appuie les actions menées dans ce sens, sous la direction du Président Mahmoud Abbas.

16. **M. Erakat** (Membre du Comité exécutif de l'OLP et Négociateur principal de la Palestine) dit que la Palestine est actuellement dans l'attente de la reprise des négociations et réaffirme qu'elle n'a imposé aucune condition mais qu'elle respecte strictement les articles de l'Accord intérimaire sur la Rive occidentale et la bande de Gaza ainsi que la feuille de route relatifs à la libération des prisonniers. Israël persiste à déclarer qu'il n'a pas de partenaire de négociation, mais il esquivé les obligations qu'il a contractées en vertu de ces accords. Le Secrétaire d'État des États-Unis a eu récemment plusieurs entretiens bilatéraux et oriente actuellement ses travaux autour des questions de politique, d'économie et de sécurité, ces dernières étant inexorablement liées. Il a une nouvelle fois exhorté la communauté internationale à appuyer ces actions. Israël ne doit pas abuser de sa position de force pour passer outre à ses obligations internationales et doit faire un choix entre la construction de logements et le rétablissement de la paix. La situation a changé, pas nécessairement dans le bon sens, et l'heure est venue de reprendre les pourparlers, bien que l'orateur redoute que même si la Palestine est représentée par les personnalités les plus appréciées et les plus impartiales, Israël les qualifiera d'extrémistes et refusera de les considérer comme des partenaires de négociation.

17. **M. Loulichki** (Observateur du Maroc) dit que la détérioration de la situation à Jérusalem, imputable à l'agression israélienne, et la profanation des sites sacrés musulmans et chrétiens vont s'étendre au reste du Territoire palestinien occupé et exacerber les tensions dans la région. Le Gouvernement marocain, par le biais du Comité d'Al Qods de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), présidé par le Roi du Maroc, a condamné une telle provocation et exhorte la communauté internationale à rendre possible la solution des deux États. Il fait confiance à la mission

de bons offices des États-Unis qui, espère-t-il, mèneront à la paix, conformément aux accords internationaux. Il exhorte l'Organisation des Nations Unies à faire tout son possible en faveur de la création, avant la fin de 2013, d'un État de Palestine viable, dont Jérusalem serait la capitale.

18. Le peuple palestinien a enduré la guerre, des privations et des épreuves; le Conseil de sécurité doit maintenant prendre position en faveur de la paix, dans l'intérêt de tous. Israël doit aborder la mission de bons offices des États-Unis dans une optique constructive, les Gouvernements des États arabes ayant déjà démontré qu'ils appuyaient le processus de paix. Le Comité doit travailler de manière plus efficace afin que le rêve d'une Palestine indépendante se concrétise.

19. **M. Percaya** (Indonésie) dit que son Gouvernement et ses concitoyens compatissent au sort du peuple palestinien et qu'ils collaboreront avec lui afin d'atténuer leurs souffrances, notamment en aidant les femmes et les enfants. Sa délégation ne doute pas que les Palestiniens finiront par créer un État indépendant, et a collaboré avec d'autres États afin de renforcer les capacités qui permettraient d'y parvenir. L'orateur demande si l'on peut convoquer une réunion de haut niveau ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'examiner la question des colonies, étant donné que toutes les autres actions qui ont été menées pour mettre un terme à leur construction ont échoué.

20. **M. Erakat** (Membre du Comité exécutif de l'OLP et Négociateur principal de la Palestine) dit que, les préparatifs en vue de l'adhésion de la Palestine aux institutions spécialisées et aux conventions des Nations Unies étant achevés, il convient de prendre une série de mesures, notamment la tenue d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, visant à lutter contre les activités de peuplement d'Israël et contre l'annulation, par Israël, des droits de résidence des Palestiniens à Jérusalem-Est. Son Gouvernement fera tout son possible pour défendre la dignité et les droits de son peuple, notamment en demandant le statut de Membre à part entière du Conseil de sécurité. Le statu quo n'est pas tenable et il faut faire preuve de créativité. Le monde ne se divise pas entre les pro-Palestiniens et les pro-Israéliens mais entre ceux qui aspirent à la paix et ceux qui s'y opposent. Ce n'est que si la communauté internationale s'unit en faveur de la solution des deux États que la région pourra éviter de tomber entre les mains des extrémistes. La mission

de bons offices des États-Unis est une chance qu'il ne faut pas manquer. Nous n'avons pas droit à l'échec; le peuple palestinien est celui qui a le plus à gagner en cas de paix et le plus à perdre en cas d'autres conflits.

Rapport relatif à la réunion du Comité qui s'est tenue à Caracas, les 17 et 18 avril 2013

21. **M. Reyes Rodríguez** (Cuba) dit que le Gouvernement du Venezuela a accueilli, les 17 et 18 avril 2013, à Caracas, une réunion du Comité consacrée à la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État non membre observateur auprès de l'organisation des Nations Unies, qui a donné lieu à l'adoption d'une déclaration de solidarité avec le Peuple palestinien et l'État de Palestine.

22. Le Comité, par le biais de la Déclaration, demande instamment aux États qui ont reconnu la Palestine à l'ONU de faire de même sur le plan bilatéral, et exhorte au lancement d'une campagne mondiale de solidarité à l'égard des prisonniers palestiniens. Les membres sont déterminés à mobiliser le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme et à s'engager auprès du Secrétaire général, du Quatuor, de la Ligue des États arabes, de l'OCI, du Mouvement des pays non alignés, des Gouvernements et des parlementaires en vue de parvenir à un règlement global du conflit israélo-palestinien. Ils noueront un dialogue avec des dirigeants mondiaux, des faiseurs d'opinion, des représentants de la société civile, des jeunes, des femmes, des universitaires, des groupes de réflexion et des grands médias, et recourront davantage aux médias sociaux. Ils demanderont à l'Assemblée générale de proclamer 2014, Année internationale de Solidarité avec le peuple palestinien.

23. Le Bureau du Comité a rassemblé en un seul document les propositions d'action faites par les participants lors de la réunion. Les propositions visent à sensibiliser l'opinion publique et les États Membres de l'ONU, à mettre fin à la construction des logements, à élargir la composition du Comité, à mieux faire connaître la question de Palestine au sein de l'ONU, à aider davantage la Palestine et à encourager le Comité à se réunir dans de nouveaux lieux.

24. Le Bureau doit être étoffé compte tenu de la charge de travail qu'implique la mise en œuvre des propositions. Le Comité doit suivre la mise en œuvre et en faire état. Le format de la réunion de Caracas,

suivant lequel les participants se retrouvent en immersion, doit être reproduit lors des réunions à venir. Si les travaux nécessiteront des capacités accrues au sein de la Division des droits des Palestiniens, ils permettront de redynamiser le Comité et d'être davantage solidaires avec les Palestiniens.

25. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que la réunion de Caracas a constitué une preuve de solidarité avec la Palestine. Il remercie le Comité ainsi que la population, le Gouvernement et la Mission permanente du Venezuela. Le Comité doit mettre en œuvre la Déclaration et les propositions d'action qui ont été formulées à Caracas afin de faire avancer la cause des Palestiniens.

26. **M^{me} Diaz Mendoza** (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation espère que la Déclaration et les propositions d'action qui ont été formulées à Caracas aideront les Palestiniens à lutter et qu'elles seront mises en œuvre par la communauté internationale.

27. **M. Fathalla** (Observateur de la Ligue des États arabes) demande comment sera financé le fonds commun pour les médias dont il est fait état au paragraphe 6 des propositions d'action. En ce qui concerne le paragraphe 8 des propositions, il incombe non seulement aux communautés palestiniennes mais aussi à tous les États de veiller à ce que l'État de Palestine soit reconnu. Quant au paragraphe 18 des propositions, la Palestine doit diffuser les données ayant trait aux votes non seulement des États Membres mais également des organisations non gouvernementales, des représentants la société civile et de tous les acteurs susceptibles d'exercer une pression visant à appuyer la cause palestinienne.

28. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine), s'exprimant au nom de Cuba, dit que le fonds dont il est fait état au paragraphe 6 des propositions d'action vise à raviver l'esprit de coopération entre le Comité, l'OCI et la Ligue des États arabes et à ce que des fonds suffisants soient alloués à l'avancement de la cause palestinienne.

29. Concernant le paragraphe 8 des propositions, l'orateur convient que non seulement les communautés palestiniennes mais aussi la communauté internationale dans son ensemble sont collectivement responsables de veiller à la reconnaissance de l'État de Palestine, et croit que la résolution 67/19 de l'Assemblée générale sera appliquée dans cet esprit.

30. Sa Mission prépare une analyse annuelle des votes dont il est fait état au paragraphe 18 des propositions, couvrant les cinq dernières sessions de l'Assemblée générale, afin de convaincre les États Membres votant contre les résolutions relatives à la Palestine de revoir leur position. Sa Mission envoie des exemplaires au secrétariat du Comité et à la Ligue des États arabes, ces derniers les transmettant aux Gouvernements de leurs États membres. Sa délégation fournira des exemplaires supplémentaires sur demande.

31. **M. Shaanika** (Namibie) propose une modification de pure forme au paragraphe 34 des propositions d'action.

32. *Le Comité prend note du rapport et des propositions d'action.*

Rapport relatif à la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine qui s'est tenue à Addis Abeba, les 29 et 30 avril 2013

33. **M. Grima** (Malte) dit que la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine s'est tenue à Addis Abeba les 29 et 30 avril 2013, sur le thème « Solidarité de l'Afrique avec le peuple palestinien pour la réalisation de ses droits inaliénables, y compris la souveraineté et l'indépendance de l'État de Palestine ».

34. Dans un message lu par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souligné la nécessité de lancer en 2013 une initiative concertée en faveur de la paix afin de sauver la solution des deux États, a déclaré que le statu quo était intenable et a réaffirmé que les activités de peuplement qui avaient lieu en Cisjordanie et à Jérusalem-Est étaient illégales.

35. Le Président du Comité a souligné qu'il continuerait de demander au Conseil de sécurité et aux Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de faire en sorte qu'Israël respecte le droit international. L'inaction mettrait en péril la crédibilité du système juridique international.

36. Dans son discours liminaire, le représentant de l'État de Palestine a dit qu'Israël enfreignait toutes les résolutions de l'ONU et a engagé Israël à assumer ses responsabilités en tant que Puissance occupante. Bien que les Palestiniens soient confrontés à des conditions de vie analogues à celles que les Sud-Africains non

blancs ont endurées sous l'apartheid, la communauté internationale ne condamne pas Israël avec la fermeté dont elle a fait usage à l'égard du Gouvernement sud-africain.

37. Il a été souligné, lors des séances plénières, que la construction de toutes les colonies de peuplement tenait davantage à l'appui du Gouvernement qu'à une croissance naturelle. Les colons reçoivent gratuitement des terres qui ont fait l'objet d'expropriation. Les activités de peuplement représentent entre 15 et 20 % de l'économie israélienne. Un expert a suggéré que l'expression « territoire occupé » soit remplacée par l'expression « pays occupé », afin de rendre compte de l'octroi à la Palestine du statut d'État non membre observateur auprès de l'organisation des Nations Unies et d'attirer l'attention sur le sort du peuple palestinien.

38. À Jérusalem-Est et en Cisjordanie, les Israéliens ont implanté des colonies après avoir annulé les droits de résidence de nombreux Palestiniens ou avoir démoli leur maison. Les Palestiniens souffrent de dépression, d'anxiété, de stress, de frustration et de stress post-traumatique et leurs enfants présentent des troubles de l'apprentissage. L'occupation coûte à la Palestine 7 milliards de dollars par an.

39. Israël, en tant que Puissance occupante, doit répondre de ses actes en vertu du Règlement de La Haye de 1907, de la quatrième Convention de Genève et du Protocole I, ainsi que du droit humanitaire coutumier. Israël est lié au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

40. Un expert namibien a souligné que la solidarité internationale jouait un rôle déterminant dans l'obtention de l'indépendance. C'est cette solidarité qui a conduit à l'imposition de sanctions à l'encontre du Gouvernement sud-africain alors que celui-ci dirigeait la Namibie. Il convient d'élargir la solidarité avec la Palestine en mobilisant les étudiants et les jeunes africains.

41. Un expert sud-africain a dit que le mouvement anti-apartheid avait progressé lentement dans son pays pendant des décennies, de nombreux pays occidentaux refusant d'imposer des sanctions, même après que les mouvements de libération sud-africains ont été reconnus à l'échelle internationale. Les stratégies

visant à isoler l'occupant portent leurs fruits, lorsque celui-ci est militairement, économiquement et diplomatiquement fort, ce qui est le cas d'Israël.

42. L'Observateur de l'État de Palestine a dit que l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 67/19 était capitale pour la cause palestinienne. Les partisans de la Palestine ne peuvent se contenter de qualifier d'illégales les colonies; il convient d'obliger Israël à se conformer au droit international. Les États doivent s'abstenir d'importer des produits issus des colonies israéliennes et doivent refuser l'entrée aux colons coupables de crimes contre les Palestiniens.

43. Toutes les informations relatives à la Réunion figurent sur le site Web consacré à la question de Palestine. Un rapport sur la Réunion paraîtra en tant que publication de l'Organisation des Nations Unies.

44. *Le Comité prend note du rapport.*

Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne qui s'est tenue à Beijing, les 18 et 19 juin 2013

45. **Le Président** fait état du document de travail n° 3 dans lequel figure le programme de travail provisoire de la Réunion internationale à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui doit se tenir à Beijing les 18 et 19 juin 2013. La Réunion a pour but de fournir des informations actualisées sur les principaux obstacles à la réalisation de la solution des deux États, notamment les colonies israéliennes et les tentatives entreprises par la communauté internationale visant à mettre fin à ces pratiques illégales. Les participants examineront les mesures prises par les Nations Unies en réponse aux violations du droit international et chercheront des moyens de faire avancer la situation compte tenu de l'octroi à la Palestine du statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ils recenseront les mesures permettant de garantir la reprise des négociations autour d'une solution des deux États. Des invitations ont été envoyées à des experts internationaux, à des États Membres et à des observateurs de l'ONU, à des parlementaires, à des représentants des organes et organismes des Nations Unies, à des représentants d'autres organisations intergouvernementales et de la société civile, ainsi qu'à des médias.

46. *Le programme provisoire est approuvé.*

Questions diverses

47. **Le Président** fait état du résumé des travaux de la quatrième session du Tribunal Russell sur la Palestine, qui s'est tenue à New York en octobre 2012. Le Tribunal a tenu sa dernière session à Bruxelles, en mars 2013, et a fourni un résumé des travaux de toutes ses sessions précédentes. Il s'agit d'une initiative importante qui aura un impact positif sur le débat international consacré à la Palestine.

48. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) attire l'attention sur la sortie récente du film documentaire « State 194 », qui relate la mise en place des institutions palestiniennes et les efforts déployés par la Palestine en vue d'obtenir le statut de membre de l'ONU.

49. **Le Président**, s'exprimant à titre personnel, dit que les critiques injustes qu'a prononcées récemment un parlementaire arabe à l'encontre du rôle joué par le Roi du Maroc à la présidence du Comité Al Qods de l'OCI, doivent être rejetées sur le principe. La défense de la cause palestinienne est un pilier de la diplomatie marocaine; ce rôle revêt actuellement une importance particulière, car le Maroc est membre du Conseil de sécurité. Le Comité d'Al Qods et le Fonds d'Al Qods sont des initiatives du Gouvernement marocain pour lesquelles le Roi a réuni des fonds considérables, et qui apportent une aide précieuse à tous les Palestiniens, tant sur le plan social, culturel qu'économique. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne peut accepter de telles critiques émanant d'un membre dont le Comité est résolument engagé en faveur de la cause palestinienne.

La séance est levée à 12 h 50.